

Parlement francophone bruxellois
(Assemblée de la Commission communautaire française)

Séance plénière

Vendredi 15 novembre 2024 – 14h00

Rue du Lombard, 69 – Salle des séances plénières du Parlement bruxellois

Ordre du jour

1. Communications

2. Examen des projets et des propositions

- 2.1. Projet de décret relatif à l'organisation des formations visant l'apprentissage du français dans le cadre du parcours d'accueil et d'accompagnement en région bilingue de Bruxelles-Capitale
doc. 7 (2024) n° 1 et doc. 7 (2024-2025) n° 2
- Rapporteuse : Mme Anne-Charlotte d'Ursel
 - Discussion générale
 - Discussion des articles

3. Interpellation

- 3.1. de Mme Marisol Revelo Paredes adressée à M. Rudi Vervoort, ministre en charge du Transport scolaire, concernant le transport scolaire dans l'enseignement spécialisé et ses manquements répétés

4. Questions orales

- 4.1. de Mme Françoise Schepmans adressée à Mme Barbara Trachte, ministre-présidente en charge de la Promotion de la santé, concernant la sensibilisation à la santé masculine et à l'andropause
- 4.2. de M. Mohamed Ouriaghli adressée à Mme Barbara Trachte, ministre-présidente en charge de la Promotion de la santé, et à M. Alain Maron, ministre en charge de la Santé, concernant les chiffres du diabète

- 4.3. de Mme Stéphanie Lange adressée à M. Rudi Vervoort, ministre en charge de la Politique d'aide aux personnes handicapées, concernant la création de places d'hébergement, d'accueil de jour et de répit pour les personnes en situation de handicap sous la dernière législature
- 4.4. de Mme Joëlle Maison adressée à M. Rudi Vervoort, ministre en charge de l'Enseignement, concernant le harcèlement et le cyberharcèlement dans les écoles de la Commission communautaire française
- 4.5. de Mme Françoise Schepmans adressée à M. Rudi Vervoort, ministre en charge de l'Enseignement, concernant l'accès au parking du campus CERIA aux enseignants francophones

5. Question(s) d'actualité

(Conformément à l'article 89.4 du Règlement, les questions d'actualité doivent parvenir à la présidence au plus tard à 11h00)

fixée(s) à 14h00

6. Vote

des points dont la discussion est terminée, à partir de 15h00.

Les membres sont priés de se munir des documents qui leur ont été adressés
(ceux-ci peuvent être consultés sur le site internet du Parlement dans la mesure de leur disponibilité).

Toute information complémentaire peut être obtenue au 02.504 96.21